

# Disponibilité d'une indemnisation chômage en cas de catastrophe à la suite de l'ouragan Laura

---

**Release Date:** septembre 18, 2020

**BATON ROUGE, La.** – Une indemnisation chômage en cas de catastrophe pour certains travailleurs ayant perdu leur source de revenu en conséquence directe de l'ouragan Laura en Louisiane.

Cette assistance [DUA] est rendue disponible afin de venir en aide aux travailleurs dont les revenus primaires ont été perdus ou interrompus en conséquence d'une catastrophe, selon la définition en vigueur par le gouvernement fédéral. Cette aide diffère de l'assurance chômage normalement allouée par l'État par le fait que les bénéficiaires sont aussi les travailleurs indépendants, agriculteurs, bûcherons et employés travaillant sur la base de commissions.

Les prestations autorisés par l'assistance chômage catastrophe s'appliquent aux semaines de chômage allant du 23 août 2020 au 27 février 2021, tant que le chômage du bénéficiaire ainsi touché continue d'être directement dû au catastrophe.

Les travailleurs ainsi touchés, dans les 21 paroisses désignées pour recevoir l'aide en cas de catastrophe en Louisiane, doivent d'abord s'inscrire à l'assurance chômage normal. Ces paroisses sont les suivantes : Acadia, Allen, Beauregard, Caddo, Calcasieu, Cameron, Grant, Jackson, Jefferson Davis, La Salle, Lincoln, Morehouse, Natchitoches, Ouachita, Rapides, Sabine, St. Landry, Union, Vermilion, Vernon et Winn.

La commission louisianaise pour les travailleurs [*Louisiana Workforce Commission*], informera les demandeurs de leurs admissibilités pour demander l'assistance chômage en cas de catastrophe.

Les demandeurs peuvent compléter leur demande en allant sur [www.laworks.net](http://www.laworks.net), le portail indiqué pour aider les personnes à accéder à l'emploi.



**FEMA**

Page 1 of 2

Les demandeurs peuvent aussi faire leur demande par téléphone, en appelant un agent-spécialiste en qualification chômage, au 866-783-5567 de 8 heures à 19 heures, du lundi au vendredi, et de 8 heures à 17 heures le dimanche.

Tous demandeurs dans les paroisses de Allen, Beauregard, Calcasieu, Cameron, Jefferson Davis et Vernon ont **jusqu'au** mercredi 30 septembre pour compléter leur demande d'allocation chômage en cas de catastrophe.

Tous demandeurs dans les paroisses de Acadia, Grant, Jackson, Lincoln, Natchitoches, Ouachita, Rapides, Sabine, Vermillion et Winn ont jusqu'au vendredi 2 octobre pour compléter leur demande d'allocation chômage en cas de catastrophe.

Tous demandeurs dans les paroisses de Morehouse et Union ont jusqu'au lundi 12 octobre pour compléter leur demande d'allocation chômage en cas de catastrophe.

La commission louisianaise pour les travailleurs recevra les demandes d'allocation chômage catastrophe dans les paroisses de Caddo, La Salle et St. Landry jusqu'au mercredi 14 octobre.

Pour les dernières informations concernant l'ouragan Laura, allez sur [www.fema.gov/disaster/4559](http://www.fema.gov/disaster/4559) ou suivez les actualités sur le compte Twitter pour la région de la FEMA sur [twitter.com/FEMARegion6](https://twitter.com/FEMARegion6).

